

tisséo

Guide pratique spécial Déconfinement

Comment vous déplacer à vélo dans l'agglomération toulousaine !



Forfait Mobilités Durables



À partir du 11 mai 2020, la participation employeur aux frais engagés par leurs salariés pour leur trajet domicile-travail changent.

Le forfait mobilités durables prend la place de l'indemnité kilométrique vélo en l'élargissant à d'autres mobilités.

De plus, pour le cas d'un vélo personnel, des dépenses d'achat, de location, de réparation ou d'accessoires seront éligibles à ce forfait mobilités durables.

Les **principales mesures** du forfait mobilités durables sont :

- **jusqu'à 400 euros* par an et par salarié** si l'employé prouve l'usage d'un moyen de transport durable pour ses trajets domicile-travail,
- une **défiscalisation à 100 % et sans cotisation sociale** salariale et patronale.

Sont concernés :

- le vélo personnel (mécanique ou à assistance électrique) ;
- le covoiturage (chauffeur ou passager) ;
- les engins de déplacement personnels partagés (vélopartage, trottinettes et scooters en freefloating...) ;
- l'autopartage à motorisation non thermique (« frais d'alimentation d'un véhicule électrique, hybride rechargeable ou hydrogène »).

Le forfait mobilité durable est **cumulable avec le remboursement de l'abonnement transport** déjà en vigueur, mais la somme des deux montants est **plafonné à 400 euros***.

Renseignez-vous auprès de votre service Ressources Humaines sur les modalités de remboursement de votre employeur.

** pour les salariés du privé.*

Dans la fonction publique d'Etat, l'indemnité forfaitaire est plafonnée à 200 euros, et n'est pas cumulable avec le remboursement des frais de transports publics (ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Seuls le vélo et le covoiturage sont éligibles et doivent être utilisés au moins 100 jours par an.

Les décrets d'application pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière sont à venir.

Réduisez votre budget achat/réparation vélo !



Bonus vélo : une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier de cette aide de l'État. Le montant de l'aide est plafonné en fonction des critères suivants :

- le montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale* ;
- le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 €.

Selon votre résidence, il peut s'agir de votre mairie, de votre communauté de communes ou d'agglomération, Toulouse Métropole (Prime Vélo à Assistance Electrique : 200 € d'aide à l'achat) ou de la Région Occitanie (100 € d'aide à l'achat + 50 € de bonus sécurité pour les équipements de sécurité : casque, éclairage, gravage, antivol,...)

+ d'infos sur la [Prime VAE Toulouse Métropole](#)

+ d'infos sur l' [Eco-chèque Région Occitanie](#)

+ d'infos sur le [Bonus Vélo Etat](#)



Aide à la remise en état.

Mis en place en partenariat avec la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), un plan gouvernemental de 20 millions d'euros pour encourager la pratique du vélo pendant le déconfinement, afin d'éviter une hausse massive de la pollution de l'air lors du déconfinement.

Il comprend un forfait de 50 euros pour la remise en état d'un vélo (simple révision, changement de chaîne, frein, pneu, dérailleur...) au sein d'un réseau référencé de réparateurs, qui seront répertoriés sur le site Internet de la FUB et sur une plateforme dédiée.

+ d'infos sur [coupdepoucevelo.fr](#)

Louer un vélo



La Maison du Vélo propose un service de location longue durée de vélos pour vos déplacements quotidiens, ainsi que des accessoires (casques, ...). Selon votre besoin, vous pouvez louer un vélo de ville ou un vélo pliant (pratique pour jouer la carte de l'intermodalité avec le train, le bus, le métro et le tramway).

+ d'infos sur maisonduvelotoulouse.com

05 34 40 64 72


ou sur place au **12 boulevard Bonrepos**

 (face à la gare Matabiau de Toulouse)

Maison des Mobilités Cyclables

À compter du **2 juin**, la Maison du Vélo assure la gestion de la Maison des Mobilité Cyclable qui lui a été confiée par Tisséo Collectivités et le Sicoval. Les services proposés : location de vélos, entretien des vélos, conseil sur les itinéraires et les équipements, location-test avant achat, accessoires pour le cycliste et le vélo, parc de stationnement vélo Tisséo, vente de titre Tisséo.

+ d'infos sur maisonduvelotoulouse.com

 **05 61 75 80 80**


ou sur place au **61 rue Pierre et Marie Curie à Labège**

(à proximité de la Halte SNCF Labège-Innopole)



VéloToulouse est un système de vélos en libre-service ouvert 24h/24. Libre et autonome, vous pouvez utiliser le service dès que vous le souhaitez, en vous y abonnant ou en l'utilisant à la journée. 283 stations (réparties sur Toulouse uniquement). Abonnement : au mois, à l'année (tarif préférentiel pour les détenteurs de cartes Pastel, montoulouse et étudiant MUT), à la semaine ou à la journée.

+ d'infos sur velo.toulouse.fr

 **0800 11 22 05**



INDIGO® weel est un service de vélos partagés sans station - en « free floating ».

Accès direct via l'application dédiée.



L'association **2 Pieds 2 Roues** recense les loueurs dans la région.

+ d'infos sur 2p2r.org (rubrique pratique > locations, occasions)

Itinéraires Cyclables

toulouse
metropole

Toulouse Métropole : des pistes cyclables provisoires !

Toulouse Métropole aménage des pistes cyclables provisoires pour encourager la pratique du vélo tout en respectant les normes de distanciation sociale grâce à une largeur amplifiée.

Les aménagements sont réalisés dans les secteurs suivants :

Blagnac :

- Avenue Servanty entre le Plan du Port et la route de Grenade.

Colomiers :

- Boulevard du Corps Franc Pommier.

Toulouse :

- Secteur Centre : avenue Paul-Séjourné (tronçon : pont des Catalans- boulevard Lascrosses).

- Secteur Rive Gauche : avenue Etienne-Billières ; avenue de Grande Bretagne (tronçon : Cartoucherie – avenue J. Brunhes).

- Secteur Nord : boulevard Silvio-Trentin et boulevard de Suisse (entre Elche et chemin du Sang de Serp)

- Secteur Est : avenue Jean-Rieux (tronçon entre le pont SNCF et le Canal du midi).

- Secteur Ouest : route de Saint-Simon (tronçon entre Arènes et Cépière).



Géovélo : Préparer son itinéraire sécurisé !

Avec l'application Géovélo, recherchez l'itinéraire le plus rapide ou le plus sécurisé empruntant un maximum de pistes et voies cyclables.

Disponible également sur internet.

 **d'infos sur geovelo.fr**

Stationner son vélo !



Les Parcs à Vélos Tisséo

Ils sont accessibles gratuitement pour les abonnés titulaires d'une Carte Pastel. Ces parcs offrent un abri couvert et sécurisé accessible en continu pendant les horaires d'ouverture (ouvert de 4h45 à 0h45 du dimanche au jeudi et de 4h45 à 3h15 les vendredis et samedis) et plus de 474 places disponibles à proximité des stations de métro A & B. Tisséo compte 7 Parcs à Vélos.



 **d'infos sur tisseo.fr**
 **05 61 41 70 70**

Apprendre à circuler à vélo en milieu urbain



Grâce à la Maison du vélo, retrouvez de l'aisance dans vos déplacements ou apprenez à faire du vélo grâce à la vélo-école, et à vous la liberté !

En cours collectifs individuel (sur rdv).

 **d'infos sur maisonduvelotoulouse.com**
 **09 72 12 92 02**

Solidarité



Si vous ne l'utilisez pas et souhaitez être solidaire, vous pouvez prêter votre vélo.

+ d'infos sur shareathlon.com/solidarite-covid

STOP COVID : Gestes barrière !



À vélo aussi, la vigilance est de rigueur.

Adoptez les mêmes gestes de protection avant de monter sur un vélo,

surtout si ce n'est pas le vôtre.

AVANT DE MONTER SUR LE VÉLO :

- Passez une lingette désinfectante ou un mouchoir imbibé de gel hydroalcoolique sur l'ensemble du guidon, la selle et le serre-selle.
- Nettoyez-vous les mains avec du gel hydroalcoolique.
- Vous pouvez utiliser des gants à condition que ce soit une paire neuve à n'utiliser que pendant votre trajet et de la jeter dans une poubelle immédiatement après avoir posé le vélo (ne touchez pas d'autres surfaces ou votre visage avec ces gants !).
- Nettoyer-vous les mains à nouveau avec du gel hydroalcoolique.

Pour votre sécurité, roulez protégé !



Pensez aux équipements de sécurité :
casque, gilet et éclairage pour être vu et bien voir, ...